

## 1. Risque sanitaire

### Fiche COVID-19 : « Que faire lors de l'apparition d'un cas COVID-19 (possible ou confirmé) au sein de mon institution ou de ma structure malgré la vaccination ? »

Situations concernées :

- Un (des) bénéficiaire(s) ou membre(s) du personnel est (sont) un (des) cas possible(s) Covid-19
- Un (des) bénéficiaire(s) ou membre(s) du personnel est (sont) un (des) cas confirmé(s) Covid-19

### Procédure réflexe : actions

#### A. A partir d'un « Cas possible »

1. Renforcez les mesures d'hygiène de base
2. Imposez le port du masque FFP2, à tout le personnel et aux prestataires externes, en contact avec le (les) cas possible(s)
3. Isolez-le(s) bénéficiaire(s) concerné(s) immédiatement dès la suspicion
4. Organisez le test PCR du (des) bénéficiaire(s) concerné(s) en passant de préférence par la Plateforme fédérale bis de dépistage
5. Enregistrez immédiatement le (s) cas possible(s) via la plateforme SPW et mettez-là à jour quotidiennement
6. Si résultat PCR négatif, levez les différentes mesures prises ci-avant après actualisation du formulaire « Collecte AHA Covid-19 »
7. Si résultat PCR positif, allez au point « B »

#### B. A partir d'un « Cas confirmé »

8. Renforcez les mesures d'hygiène de base
9. Imposez le port du masque FFP2 à tous les membres du personnel, les visiteurs, et les prestataires externes.
10. Maintenez l'isolement du (des) bénéficiaire(s) positif(s)
11. Dès que possible, réalisez un dépistage ciblé des contacts à haut risque de ce(s) cas positif(s)
12. Réalisez le dépistage généralisé PCR de tous les bénéficiaires et du personnel lorsque :
  - La confirmation par PCR d'un cas COVID positif présentant des symptômes sévères nécessitant la mise sous oxygène ou une hospitalisation.
  - La confirmation par PCR de deux cas COVID positifs même s'ils sont asymptomatiques ou peu symptomatiques et vaccinés. Selon les résultats, le tracing et les mesures ad hoc seront mis en place.
  - S'il n'est pas possible de faire du dépistage ciblé des contacts haut risque.
13. Envoyez votre demande de dépistage au SPW via l'adresse mail : [aha.social@spw.wallonie.be](mailto:aha.social@spw.wallonie.be) pour passer par la Plateforme fédérale bis de dépistage afin de regrouper les résultats et assurer un meilleur suivi de situation.
14. Placez tous les bénéficiaires à haut risque en quarantaine dans l'attente du résultat du dépistage ciblé
15. Isolez les bénéficiaires dépistés positifs
16. Enregistrez immédiatement le(s) nouveau(x) cas positif(s) via la plateforme SPW (formulaire « Collecte AHA Covid-19 ») et mettez-là à jour quotidiennement jusqu'à stabilisation de la situation
17. Activez le plan interne d'urgence dès l'apparition d'un cluster (2 cas confirmés groupés) et contactez la cellule de surveillance des maladies infectieuses qui vous conseillera sur les mesures additionnelles à mettre en place

### Actions de prévention générale

#### i. Pour la Direction

- a. Veillez à la constitution de votre stock stratégique en EPI conformément à votre plan d'urgence
- b. Complétez le fichier Excel relatif aux informations nécessaires au suivi de la situation et sa prise en charge et gardez-le à disposition du personnel médical de la Cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AVIQ
- c. Complétez immédiatement le formulaire « Collecte AHA Covid-19 » et mettez-le à jour quotidiennement jusqu'à normalisation de la situation :
  - Les cas possibles
  - Les cas confirmés
  - Tout décès
- d. Informez une fois par semaine, le mardi, la situation de votre institution à l'aide du formulaire « Collecte AHA Covid-19 »
- e. Tenez scrupuleusement un registre des entrées et des sorties (visiteurs et prestataires externes)

#### ii. Pour tout intervenant au sein de l'institution

- a. Respectez strictement, en toutes circonstances, les mesures de prévention de base
- b. Portez un masque chirurgical sauf lors de l'apparition d'un cas possible ou suspect conformément aux directives ci-dessus.
- c. Désinfectez ou lavez-vous les mains régulièrement (Ne portez pas de bijoux et/ou de faux ongles)
- d. Respectez, si possible, la distanciation sociale (1,5m)
- e. Veillez à la qualité et au renouvellement de l'air en aérant régulièrement, en particulier les espaces communs
- f. Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces de contact
- g. Si vous présentez des symptômes, restez chez vous et prenez contact avec votre médecin.

Vous trouverez des supports utiles pour la sensibilisation aux mesures d'hygiène de base ici :

<https://covid.aviq.be/fr/la-boite-outils>

#### Votre contact

- SPW Intérieur action sociale  
Direction de l'Action sociale
- Mme BARTHOLOME Isabelle
- Tél. : +32 (0)81 32 73 71
- [aha.social@spw.wallonie.be](mailto:aha.social@spw.wallonie.be)